

Moyen-Orient

Environnement opérationnel

Le Liban, qui s'efforçait de reconstruire une économie détruite par la guerre civile, a subi un rude coup lorsqu'Israël a attaqué des cibles du Hezbollah sur son territoire en 2006. Les maisons et les bureaux, les infrastructures et les moyens d'existence ont été dévastés par l'attaque. Pas moins d'un million de personnes, originaires pour la plupart du Sud-Liban, des faubourgs sud de Beyrouth et de la vallée de la Bekaa, ont été déplacées par la crise. Lorsque les hostilités ont pris fin, les déplacés ont regagné des villes, des villages et des quartiers ravagés, tant socialement qu'économiquement.

Quatre autres problèmes graves ont continué d'exiger l'attention de l'UNHCR au Moyen-Orient : le flot incessant des demandeurs d'asile et des migrants qui quittent la Corne de l'Afrique pour rallier le Yémen, l'impact de la crise soudanaise sur l'Égypte, la République arabe syrienne (Syrie) et la Jordanie, la situation en Iraq et ses répercussions sur les pays avoisinants et enfin le sort des réfugiés palestiniens qui vivent hors de la zone d'opérations de l'UNWRA et qui subissent un exil qui se prolonge dans le temps.

Au Moyen-Orient, les États arabes et les pays voisins continuent d'accueillir un grand nombre de réfugiés originaires de Palestine, d'Iraq, de Somalie et du Soudan. La plupart de ces réfugiés ont gagné l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et les pays du Golfe. Toutefois, nombre d'États de la région n'ont pas signé les instruments internationaux relatifs aux réfugiés ; or, dans les pays où ils ne sont pas couverts par un régime de protection officiel, la plupart des réfugiés ne peuvent exercer leurs droits fondamentaux.

Stratégie

Le Haut Commissariat invitera les gouvernements des pays de la région à assumer davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, conformément au droit international ; il cherchera également à s'assurer leur appui politique et leur soutien financier. Les partenariats noués avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue des États arabes, diverses institutions de la société civile et des personnalités en vue seront renforcés afin de promouvoir les droits des réfugiés dans la région.

Arabie saoudite

Bahreïn

Égypte

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen



L'UNHCR déploiera tous les efforts possibles pour garantir la protection des Iraquiens réfugiés dans les pays avoisinants, notamment en s'assurant qu'ils ne soient pas placés en détention ou expulsés. Le Haut Commissariat veillera à la prise en charge des besoins humanitaires essentiels des réfugiés iraqiens les plus vulnérables, en coopération avec les autorités gouvernementales et d'autres partenaires.

Un dispositif de préparation et de réponse aux situations d'urgence sera maintenu dans la région afin de parer à d'éventuels mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq. Les plans d'urgence seront réactualisés régulièrement, en coordination avec les principaux intervenants.

Contraintes

À l'heure actuelle, les options de solutions durables pour les réfugiés sont limitées. Les perspectives de réinstallation des réfugiés originaires du Moyen-Orient se sont considérablement restreintes depuis les événements du 11 septembre 2001. Le rapatriement librement consenti des groupes de réfugiés les plus importants ne pourra guère être envisagé tant que des solutions politiques, aptes à garantir des retours dans la sécurité et la dignité, n'auront pas été apportées aux crises que connaissent leurs pays d'origine.

Opérations

Les programmes de l'UNHCR en **Iraq** sont décrits dans un chapitre à part.

Le bureau de l'UNHCR en **Égypte** a amélioré la qualité de la procédure d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs

d'asile. Il a également renforcé les capacités nationales de protection et de gestion de l'asile en participant à l'élaboration d'une législation sur l'asile et de procédures de détermination du statut de réfugié (DSR).

Le Haut Commissariat garantira le droit à l'éducation, facilitera les rapatriements librement consentis si la situation dans les pays d'origine le permet et encouragera l'autosuffisance des réfugiés afin de faciliter leur intégration sur place. La réinstallation sera utilisée comme un outil de protection stratégique pour les réfugiés répondant aux critères requis.

Les partenariats noués avec des acteurs locaux à des fins de protection et de mise en place de solutions durables seront appuyés par une optimisation des efforts de sensibilisation du public et par un soutien accru aux ONG qui mettent en avant la tolérance et le respect à l'égard des demandeurs d'asile, des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

En l'absence de législation nationale relative aux réfugiés, la délégation honoraire de l'UNHCR en **Israël** aide les représentants du Gouvernement à enregistrer les demandeurs d'asile et à déterminer leur statut. La délégation prévoit de former les autorités aux procédures d'asile, en s'employant dans le même temps à renforcer ses propres capacités. Elle entend également étudier certains aspects de la législation afin d'améliorer la protection offerte aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, en cherchant par exemple à garantir la délivrance de visas aux demandeurs d'asile et à obtenir que des amendements soient apportés aux procédures aux frontières et à la législation sur la sécurité sociale.

Les conditions politiques, économiques et sécuritaires qui règnent dans les pays limitrophes – à savoir l'Iraq à l'est, Israël et la Cisjordanie à l'ouest – ont toujours un



Yémen : formation aux techniques du henné pour des réfugiées somaliennes au camp de Kharaz. UNHCR / R. Ek

impact direct sur la situation en **Jordanie**. Une proportion importante – estimée à 65 pour cent – de la population jordanienne est d'origine palestinienne. Selon les estimations, le pays accueille également 500 000 Iraquiens, dont bon nombre ont quitté l'Iraq après la guerre de 2003. Ce groupe a bénéficié du régime de protection temporaire jusqu'à ce que le Gouvernement déclare, en 2005, que ce régime n'était plus applicable aux Iraquiens. Toutefois, l'UNHCR escompte que le Gouvernement jordanien fera preuve de souplesse et de tolérance à l'égard des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat.

En 2007, la délégation de l'UNHCR en Jordanie renforcera les services d'enregistrement et d'orientation psychosociale offerts aux demandeurs d'asile iraqiens. Elle accordera une attention particulière aux femmes qui se trouvent dans des situations à risque et aux enfants traumatisés et prodiguera des soins psychiatriques, selon les besoins.

L'UNHCR cherchera également à trouver des solutions durables pour les apatrides et s'efforcera de réinstaller une centaine de Palestiniens, qui ont fui l'Iraq en 2003 et sont toujours confinés dans un camp, privés de liberté de mouvement. Il sera nécessaire de fournir une assistance aux réfugiés qui ne peuvent être réinstallés.

Après avoir répondu à la situation d'urgence induite par le conflit de 2006 au **Liban**, l'UNHCR s'attachera à remédier aux problèmes de protection des personnes vulnérables toujours déplacées à l'intérieur du territoire ou de retour dans leur localité d'origine durant la phase initiale de relèvement et de reconstruction, en coordination avec le Gouvernement libanais, divers acteurs locaux et d'autres organisations internationales. En outre, l'Organisation poursuivra deux objectifs principaux au Liban : premièrement, susciter un climat plus favorable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dans le pays, et deuxièmement, prodiguer une protection et une assistance à ces deux groupes.

L'UNHCR entend négocier une nouvelle version du mémorandum d'accord conclu avec le Liban et promouvoir une

interprétation plus souple du cadre législatif existant, ceci afin de dépenaliser « l'entrée ou le séjour illicite » des réfugiés et des demandeurs d'asile sur le territoire. En consultation avec les autorités libanaises, le Haut Commissariat se concentrera sur la recherche de solutions pour les réfugiés reconnus comme tels qui vivent dans le pays depuis cinq ans mais ne disposent pas d'un titre de séjour et n'ont guère d'espoir d'être réinstallés dans un pays tiers.

La fonction de réinstallation sera une priorité majeure pour la délégation, puisque le nouveau centre de réinstallation régional ouvert à Beyrouth gèrera le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud-Ouest et l'Asie centrale.

En raison de l'inquiétante dégradation des conditions de sécurité en Iraq, nombre d'Iraquiens cherchent à gagner la **Syrie**. Selon une enquête réalisée par le PAM, l'UNHCR et l'UNICEF, plus de 500 000 Iraquiens vivent actuellement dans le pays. Le Haut Commissariat continuera de prodiguer des soins médicaux essentiels et une protection au titre du régime de protection temporaire chaque fois que cela sera nécessaire. Les réfugiés iraqiens enregistrés sont encouragés à devenir autosuffisants et bénéficient de formations professionnelles.

Le pays accueille également un petit nombre de Palestiniens qui ne relèvent pas de la compétence de l'UNRWA et qui, après avoir vécu en Iraq pendant des décennies, ont gagné la Syrie dans l'espoir d'y trouver la sécurité. L'UNHCR s'attend à voir arriver d'autres Palestiniens en provenance d'Iraq, où la situation se dégrade et où les Palestiniens sont souvent pris pour cibles par des groupes sectaires. En Syrie, l'UNHCR s'est fixé pour objectifs d'encourager l'adhésion du pays à la Convention de 1951 et d'accroître les possibilités de réinstallation.

Aucun des pays du Golfe – **Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar** – n'est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ou de son Protocole de 1967. Tout en encourageant l'adhésion à la Convention de 1951, l'UNHCR s'attachera à favoriser un

respect plus scrupuleux des principes du droit des réfugiés au sein de ces pays, à améliorer la protection et à prôner l'élaboration de législations nationales sur l'asile. Le Haut Commissariat entend également consolider ses partenariats avec les autorités moyennant des activités de formation, sensibiliser l'opinion à la problématique des réfugiés, forger de nouveaux partenariats et mobiliser des fonds.

Le Bureau de l'UNHCR à Riyad continuera d'observer l'application des nouvelles dispositions prises par les autorités saoudiennes pour offrir des solutions alternatives aux réfugiés irakiens précédemment hébergés au camp de Rafha. Le Bureau suivra les projets des autorités visant à régulariser le statut de ces réfugiés en délivrant des pièces d'identité et des permis de séjour, en garantissant l'accès au marché de l'emploi et en procurant une aide médicale et pédagogique.

En tant que signataire de la Convention sur les réfugiés et de son Protocole, le Gouvernement du **Yémen** a fourni une assistance aux réfugiés somaliens en 2006. L'UNHCR est préoccupé par les actuels mouvements migratoires en provenance de la Somalie, qui coûtent la vie à des centaines

d'immigrants et demandeurs d'asile potentiels. Le Haut Commissariat travaille à un Plan d'action global pour la Somalie, afin de traiter le problème sur le continent africain et au Yémen.

En 2007, les objectifs opérationnels consisteront à aider les autorités à offrir une protection et une assistance adéquates. L'UNHCR interviendra dans un éventail de domaines prioritaires, allant des femmes et des enfants, des réfugiés qui ont des besoins particuliers, de la lutte contre le VIH/SIDA et de la sauvegarde de l'environnement aux abris, aux soins médicaux, à l'eau, à l'assainissement et à l'appui aux communautés qui accueillent des réfugiés.

L'Organisation entend également promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés dès lors que cela sera possible. Elle entreprendra d'évaluer les possibilités de réintégration des candidats au rapatriement et la viabilité des retours. L'UNHCR recherchera d'autres solutions, y compris sous forme de réinstallation, pour les personnes qui en ont besoin.

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Arabie saoudite	2 348 944	2 118 995
Égypte	4 569 179	4 294 356
Émirats arabes unis	0	684 983
Iraq	2 151 057	1 305 042
Israël	93 200	144 000
Jordanie	2 098 883	1 755 137
Liban	3 204 282	3 667 704
République arabe syrienne	1 885 381	2 050 212
Yémen	5 168 295	4 755 782
Total	21 519 221	20 776 211

